

APRÈS NOËL... ÉPIPHANIE : VOUS REPRENDRÉZ BIEN UN PEU DE MÉPRIS ?

Pour les fêtes Le grand cuisinier du SGCD Med concocte la suppression du cadencement, et réinvente la saisonnalité :

SUPPRESSION D'UN TIERS DES MISSIONS POUR MAÎTRISER LES HEURES.

« Euréka » s'écria-t-il ! , « pour réduire les heures ne travaillons plus !

Et hop dans le chaudron je mets tout a trac les plannings, les prévisionnels, l'opérationnel, les notes de cadrages et une grosse louche de mépris du travail accompli, j'ajoute une bonne perte de salaire, reste à faire sauter les missions et... Voilà la recette de la maîtrise des heures que je cherchais depuis 5 ans, pas de quoi faire des CT en cuisine centrale franchement. »

Alors qu'un corpus de décisions nationales pour la maîtrise des heures est en plein travail de mise en place suite aux négociations des trois années passées.

La preuve de la faisabilité, l'identification de la légitimité de la présence à la mer et le pouvoir d'achat des agents sont évoqués au plus vite par vos élus ainsi qu' en intersyndicale...

Le directeur national remet en place un service plus opérationnel en Février sur la base initiale,

MOINS TROIS TAUX ET TRENTE HEURES... GARDONS LA FACE !

« Ca passe mal ?

Amer peut être : voilà que les chef(e)s d'unité, les agents encartés ou non se plaignent de la tambouille...

Rajoutons un peu de mépris, il faut faire réduire la peau de chagrin aux limites du désespoir...avec encore moins d'heure c'est bien meilleur. !»

MOINS 6 HEURES

« Appelez-moi le maître d'hôtel, ce sera finalement plus léger avec deux heures de moins par mission.... qu'il le fasse savoir aux Brigades. »

N'ayant pu supprimer 1 mission par mois, il est décidé de supprimer 2h par mission...pour sauver les apparences ? Chef ! Merci Chef ! Gestion à la petite semaine sur crise d'autoritarisme...

POUR LA CGT, C'EST NON MERCII.

⇒ **UNE GESTION CLAIRE, CONCERTÉE ET ADAPTÉE PAR UNITÉ :**

⇒ **MAINTENIR OPÉRATIONNEL ET POUVOIR D'ACHAT !!! :**

⇒ **Un montant annuel d'heures de mer par agent, et un LISSAGE DE 60 % DES PRIMES DE MER sur l'année.**

⇒ **Pas de saisonnalité supplémentaire sans les effectifs de référence.**

